

### (COMMUNICATION)

Mr. l'EDITEUR, à propos de ce que vous nous demandez dans votre dernier paragraphe nous donne un récit assez détaillé de tous les principaux traits qui caractérisent l'ensemble de l'élection qui a eu lieu en cette ville les 12 et 13 du courant. Je vous avouerai franchement que je ne déguiserai pas mes sentiments au point d'applaudir à la conduite de l'un des Messieurs qui, selon moi, a joué sur le théâtre un rôle qui ne portera personne à dire de l'auteur qu'il fut.

*Mettre un but à sa course, un terme à ses désirs.* J'avais une toute autre idée des élections ; j'avais toujours cru que l'on devait s'y conduire et qu'en effet les candidats s'y conduisaient avec cette décence, cette modération qui doivent être les compagnes inseparables du bon sens et de la bonne foi. Je m'étais figuré, et il faut avouer que les élections auxquelles j'avais déjà assisté m'avaient confirmé dans ma conviction, je m'étais figuré dis-je, que les hommes publics ne s'y rendaient que dans la vue de traiter le peuple comme il convient de le faire. Mais, Mr., l'on apprend tous les jours, quelque chose de nouveau. Nous

d'autres surtout, pauvres malheureux qui n'ont pas eu l'avantage d'aller apprendre ce que nous ignorons, dans un pays étranger, nous sommes peut-être des ignorants, des imprudens, que voulez-vous ? nous avons surtout le malheur d'être un peu trop polis et nous ténons encore peut-être un peu trop à notre sol natal, c'est là la citoyens, je restais paisible spectateur de la comédie, un peu trop à notre sol natal, c'est là la citoyens, je restais paisible spectateur de la comédie, une tache originelle chez-nous. C'est sans doute là la raison qui a engagé Mr. le Solliciteur général, à nous donner en ce genre, une leçon de nouveauté un peu trop frapante, pour s'effacer de siôt de la mémoire de ceux dont le mérite ne consiste pas dans l'usage pernicieux, des trivialités, des comparaisons viles, des allusions dégradantes pour celui qui se hazarde à les faire en public. Il fallait, selon moi, avoir bien peu de chose à dire, pour se permettre une licence aussi effrénée ! Il fallait avoir une triste idée des électeurs, pour s'amuser, comme un enfant, à lancer des petites flèches empoisonnées du fiel le plus amer, contre des individus qui avaient si peu à faire en cette affaire ! Pour moi, je ne balance pas à dire qu'une telle conduite annonce de la part de celui qui l'a tenue, un défaut d'usage du monde, de politesse et d'égard d'autant plus répréhensibles, que celui qui s'en est attiré le reproche, savait parfaitement bien que le peuple auquel il s'adressait meritait, une tout autre conduite de sa part. Mais qu'attendre d'un homme qui au lieu de chercher à convaincre par des raisonnemens solides, les gars d'en chercher ailleurs. Mais il y a de certaines gens qui devraient avoir honte de se montrer devant un public ! Voyez-vous cet homme qui s'avance, ne s'oublie à leur égard au point, de les repaître de personnalités, d'expressions indignes d'être proferée en public ? Et cependant, Mr. l'Editeur, vous trouverez des gens, (le nombre heureusement en est petit,) qui préconisent des inconséquences semblables ! C'est le Solliciteur général de la Province du Bas-Canada, c'est ce Monsieur qui a été en Europe, qui sans doute en Angleterre a eu occasion de rencontrer des personages qui ne tiendraient pas, en pareille occasion, un langage de cette sorte là. Comment donc expliquer tout cela ?

Je vois plusieurs solutions, mais une sur-

tout est trop évidente pour ne pas sauter aux yeux. Ce Monsieur voulait se venger et à tout prix, il fallait le faire ! Si c'est de cette manière que les électeurs doivent être harangués, si au lieu d'entendre un candidat parler en hominie public, ils ne rencontrent qu'un orateur enflammé qui perd de vue et la question publique, et le respect qu'il doit aux citoyens d'une ville qui ne l'a peut-être que trop bien accueilli, il s'en suit qu'à une élection, l'on peut s'attendre à tout. J'ignore si en Europe on se comporte aux élections avec autant d'indécence, mais tout ce que je puis dire, c'est que je considère de tels actes comme cadrant tout au plus avec le caractère de celui qui se les permet, mais comme bien grossiers et bien insultans pour des braves gens. Je laisse à d'autres de traiter *secondum merita* celui qui traite les autres si près d'après de telles maximes.

*Un Franc, parleur.*

### (POUR L'ARGUS.)

Mr. Le Rédacteur,

Et moi, être paisif, je contemplais du haut de mon taillis, tous ces individus, divisés entre eux, se disant des injures et se frappant comme des barbares. Ces individus étaient les "francs et libres électeurs d'une petite ville," qui n'a pu trouver, en dépit du Laird, du Rum, du Pain, et d'aucune Cheminée, que 255 voteurs. Bon Dieu, disais-je en moi-même, il faut tant de fracas pour en trouver un digne d'être élu, que de vertus, de sagesse, de science, et de patriotisme ne doit pas avoir celui qui doit représenter tant d'honnêtes gens ! Lecteurs, c'était le premier jour de l'élection, qu'imitant plusieurs de vos principaux un peu trop à notre sol natal, c'est là la citoyens, je restais paisible spectateur de la comédie, un peu trop à notre sol natal, c'est là la citoyens, je restais paisible spectateur de la comédie, une tache originelle chez-nous. C'est sans doute là la raison qui a engagé Mr. le Solliciteur général, à nous donner en ce genre, une leçon de nouveauté un peu trop frapante, pour s'effacer de siôt de la mémoire de ceux dont le mérite ne consiste pas dans l'usage pernicieux, des trivialités, des comparaisons viles, des allusions dégradantes pour celui qui se hazarde à les faire en public. Il fallait, selon moi, avoir bien peu de chose à dire, pour se permettre une licence aussi effrénée ! Il fallait avoir une triste idée des électeurs, pour s'amuser, comme un enfant, à lancer des petites flèches empoisonnées du fiel le plus amer, contre des individus qui avaient si peu à faire en cette affaire ! Pour moi, je ne balance pas à dire qu'une telle conduite annonce de la part de celui qui l'a tenue, un défaut d'usage du monde, de politesse et d'égard d'autant plus répréhensibles, que celui qui s'en est attiré le reproche, savait parfaitement bien que le peuple auquel il s'adressait meritait, une tout autre conduite de sa part. Mais qu'attendre d'un homme qui au lieu de chercher à convaincre par des raisonnemens solides, les gars d'en chercher ailleurs. Mais il y a de certaines gens qui devraient avoir honte de se montrer devant un public ! Voyez-vous cet homme qui s'avance, ne s'oublie à leur égard au point, de les repaître de personnalités, d'expressions indignes d'être proferée en public ? Et cependant, Mr. l'Editeur, vous trouverez des gens, (le nombre heureusement en est petit,) qui préconisent des inconséquences semblables ! C'est le Solliciteur général de la Province du Bas-Canada, c'est ce Monsieur qui a été en Europe, qui sans doute en Angleterre a eu occasion de rencontrer des personages qui ne tiendraient pas, en pareille occasion, un langage de cette sorte là. Comment donc expliquer tout cela ?

Je vois plusieurs solutions, mais une sur-

A VENDRE, à la vente aux enchères, le 26 Septembre, à DES PRIX TRÈS BAS, Pour quelques jours seulement chez Madame JOHNSTON, à la vente d'un assortiment considérable de Marchandises.

Le propriétaire étant sur le point de passer en Angleterre, offre en vente à très bas prix un assortiment de marchandises sèches qui consiste en mousseline fine, toile des Indes pour nappe, soieries, jouaillerie, clincaillerie, et une grande variété de bijouteries venant d'abord d'un vaisseau des Indes, avec une grande variété d'autres articles trop longs à détailler.

— 26 Sept. 1826.

Cheap ! Cheap !  
GOODS,

TO BE SOLD BY Mrs. JOHNSTON,  
FOR A FEW DAYS ONLY.

THE proprietor being about to leave for England, he is determined to Sell off his Stock at very reduced prices, consisting of a variety of Dry Goods : fine muslins, india cloth, table linens, silks, Jewellery, hard ware, a variety of Trinkets from on board an East India man, a variety of many other articles too tedious to detail.

— 26 Sept. 1826.

AVIS. E. Souzigné prend de la liberté de prévenir les Messieurs et Messieurs des Trois-Rivières et des environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans gens de toute espèce, de tout état, des hommes, des femmes, des filles, des blancs, des noirs, des roges, toutes ses branches, et d'après de nouveaux principes, des jaunes, &c. chacun jouant son rôle du mieux qui peut ; c'est pourquoi il prie les personnes qui auraient lui était possible, il y avait même des étrangers qui des Brochures, Pamphlets, ou Journaux, &c. à faire se mêlaient de donner leur opinion. Je vis, car je relis, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir vis tout ce jour-là avec ma lunette, je vis dis-je des bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront re-hommes d'un certain rang. (ah ! les vilaines !), qui liés et arrangés avec solidité et élégance.

Les ordres de la campagne seront reçus avec pour favoriser le parti qu'ils auraient du opposer ! — prix seront très-modérés.

LUDGER DUVERNAY.

Trois-Rivières, 30 Août 1826.

M. PIERRE GOUIN, informe le public et particulièrement Messieurs les voyageurs, qu'ayant obtenu une licence de Traversier, il s'est pourvu d'un nombre suffisant de Bon's Bateaux, Canots et de Berges légères et sûres pour Traverser de cette ville à l'autre côté, toutes personnes qui voudront bien se présenter chez lui pour cet effet. Il espère, par son activité, et le soins qu'il portera aux voyageurs et à leur bagage, mériter une partie de la faveur publique.

Trois-Rivières, 29 Août 1826.

CONDITIONS DE CE PAPIER.

Le Prix de la Souscription, est de CINQ Chelins, pour Trois Mois de publication, outre les frais de Poste, payables, à demande, dans le cours des trois mois.

On donnera place, dans ce Journal, aux Avertissements, dans l'une et l'autre langue, à des prix très-raisonnables.

On peut s'abonner chez — Meurs. Neilson & Cowen, Québec, Et chez Mr. F. Lemaitre,

Mr. Charles B. Pasteur, Et Mr. James Lane,

Mr. Louis Gonzague Nolin, L'Assomption, Mr. H. Olivier, Berthier,

Mr. T. L. Chalon, Rivière du Loup,

Mr. Jean Chaurette, Yamachiche,

Mr. Louis Margoux, Yamaska,

Mr. Guillaume Smith, Gentilly,

Mr. Thomas Fortier, M. D., Ste. Anne.

UN HERMITE.